

PARC DU CREUX DE L'ENFER : ZERO PHYTO ET GESTION DIFFERENCIEE

Intervenants : **Bertrand Diot, Thierry Barthélémy et David d'Angelo**, agents de la Direction de l'Espace Public de la Ville de Clermont.

La chronique du projet

Abandon progressif des produits phytosanitaires à Clermont-Ferrand

Depuis 2012, la Ville de Clermont-Ferrand n'utilise plus de pesticide pour entretenir le parc urbain du Creux de l'Enfer. En 2013, elle signe la Charte [Phyt'Eauvergne](#) au niveau 2, s'engageant ainsi à ne plus traiter chimiquement les espaces classés en risque fort. Cette initiative en faveur de la biodiversité est aussi une anticipation de la loi Labbé qui vise à interdire les pesticides dans les espaces verts et les jardins à partir de 2020.

La loi Labbé : les pesticides interdits dans les espaces verts et les jardins dès 2020

Le 23 janvier 2014, l'Assemblée nationale adopte sans modification en première lecture la loi Labbé, visant à mieux encadrer l'utilisation des produits phytosanitaires sur le territoire national. [Le texte prévoit la mise en place de l'objectif zéro phyto](#) dans l'ensemble des espaces publics à compter du 1^{er} janvier 2020 : interdiction de l'usage des produits phytosanitaires par l'État, les collectivités locales et établissements publics pour l'entretien des espaces verts, promenades, forêts. La commercialisation et la détention de produits phytosanitaires à usage non professionnel seront interdites à partir du 1^{er} janvier 2022, pour laisser le temps aux industriels de s'adapter. Cette mesure concerne tout particulièrement les jardiniers amateurs.

Ecophyto : un plan pour réduire l'usage des pesticides

[Le plan Ecophyto](#), piloté par le ministère de l'Agriculture, pour le volet zones agricoles, et animé par le ministère de l'Écologie et du Développement durable pour le volet zones non agricoles, fixe pour objectif de réduire progressivement l'utilisation des pesticides en France. Fabricants, distributeurs, agriculteurs, collectivités locales et associations sont mobilisés.

Source : site du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie (<http://www.developpement-durable.gouv.fr/La-loi-Labbe-les-pesticides.html>, consulté le 16/07/2014)

Espaces verts : d'une gestion traditionnelle à une gestion différenciée

Jusqu'en 2013, les espaces verts de la ville de Clermont étaient entretenus de manière traditionnelle, c'est-à-dire par des tontes à fréquence répétitive sans considérer la hauteur de l'herbe. Depuis 2014, la gestion différenciée est expérimentée dans le parc Montjuzet et dans celui du Creux de l'Enfer : certains espaces sont laissés en fauche tardive.

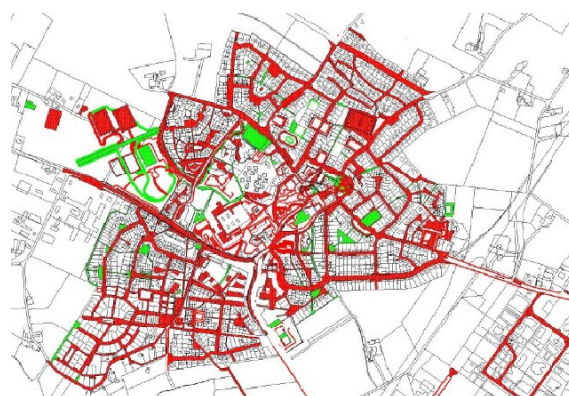
La gestion différenciée est l'adaptation de l'entretien d'un espace en fonction de ses usages, de sa localisation et des attentes de la population.

La réalisation du projet

Etablir un plan de désherbage

La signature de la charte Phyt'Eauvergne implique la Ville dans une démarche progressive d'abandon des pesticides. Leur emploi s'arrête automatiquement dans les zones dites à « risque fort », là où il y a de grandes possibilités de transferts de polluants à l'eau : les zones imperméables, les zones présentant des indices d'imperméabilité (ornière de ruissellement, stagnation de l'eau, fontaine, grilles...), ou celles dans lesquelles les pentes sont supérieures à 3 %.

Les espaces ne réunissant pas ces différents critères, sont considérés comme des zones à « risque faible ».



Exemple d'un plan de désherbage
 Source : Ville de Clermont-Ferrand

Espaces à risque fort
 Espaces à risque faible

Typologie des espaces verts pour une gestion différenciée

Pour adapter l'entretien des espaces verts en fonction de leurs usages, de leur localisation ou des attentes de la population, la Ville de Clermont-Fd a établi une typologie en 6 classes. Un échelonnement des degrés d'intervention est prévu depuis un entretien intensif dans des espaces dits « de prestige » jusqu'à l'arrêt d'intervention dans les espaces dits « naturels ».

Les espaces de prestige

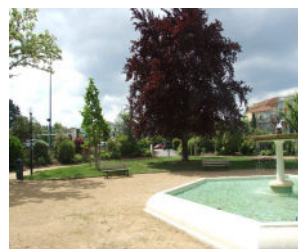
Dans ces espaces, l'entretien sera très soigné et purement horticole : les formes et les volumes seront recherchés. Au jardin Lecoq, par exemple, on pourra toujours trouver des mosaïcures. Il est important de conserver ce type d'espaces car ils préservent des savoir-faire traditionnels.



Mosaïcure au jardin Lecoq
Source : Ville de Clermont-Fd

Les espaces intensifs

Sur ces espaces les tailles d'arbustes et de gazons seront moins fréquentes. De nouvelles techniques de tonte seront aussi adoptées. La logique d'intervention ne sera plus basée sur la fréquence mais sur la hauteur : lorsque l'herbe atteindra 7 cm, elle sera coupée à 4 cm. Les squares traditionnels en milieu urbain font partie de cette classe.



Square des Landais,
Source : Ville de Clermont-Fd

Les espaces structurés

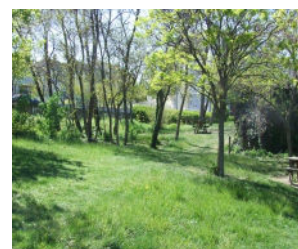
Ce sont les aménagements à l'intérieur des groupes scolaires et squares urbains de périphérie.



Square piscine Coubertin -
Source : Ville de Clermont-Fd

Les espaces verts champêtres

Le parc du Creux de l'Enfer fait partie de ce type d'espaces. La fauche tardive est pratiquée sur certaines zones.



Parc du Creux de l'Enfer
Source : Ville de Clermont-Fd

Les espaces naturels

On les trouvera sur les côtes de Clermont (entretien des sentiers seulement sur le côté Trémonteix, Bd panoramique), le puy de Crouël, le parc Montjuzet (zones de bosquets). Des bosquets sans aucune intervention d'entretien seront préservés afin d'obtenir une plus grande biodiversité en termes de faune et de flore.



Le parc Montjuzet
Source : Ville de Clermont-Fd

Les suspensions et jardinières

Il y a beaucoup de fleurissement hors-sol à Clermont et la ville a tenu à créer cette classe pour bien prendre en compte cette particularité.



Suspensions
Source : Ville de Clermont-Fd

Les méthodes alternatives au désherbage chimique

Les plantes couvre-sols

Dans les serres municipales, des plantes couvre-sols sont produites à côté des plantes annuelles pour le fleurissement estival. Elles sont destinées aux terre-pleins centraux, aux pieds d'arbres... Sur les terre-pleins centraux des arbustes sont plantés en alternance avec des plantes couvre-sols comme les géraniums rhizomateux qui couvrent et empêchent les mauvaises herbes de se développer. Les plantations sont également réalisées sur bâches biodégradables qui empêchent la pousse des herbes non souhaitées. L'effet inesthétique de la bâche est rapidement stoppé par la pousse des plantes.



**Plante couvre-sols pervenche
(*Vinca acutiloba*) -
Source : ville de Clermont-Ferrand**



Les techniques de paillage

Il existe des paillages minéraux de type pouzzolane et des paillages végétaux de type broyat. La ville essaie de récupérer une partie des déchets d'égouttage pour les mettre dans les massifs arbustifs et de vivaces.

**Paillage organique (plaquettes de bois)
Source : Ville de Clermont-Fd**

Désherbage vapeur et mécanique

Un marché concernant les méthodes de désherbage vapeur et mécanique est en passe d'être conclu. Ces techniques seront utilisées pour l'entretien en fil d'eau, en voirie, en pied de murs... Concernant les outils thermiques, la ville privilégie les outils à eau chaude par rapport aux outils à flamme pour éviter de potentielles fuites des bouteilles de gaz.



**Désherbage mécanique
Source : ville de Clermont-Ferrand**

**Désherbage vapeur
Source : Ville de Clermont-Ferrand**

Les échanges avec les participants

Ces évolutions amènent à porter un autre regard sur le métier, comment allez-vous accompagner les équipes à s'en emparer, à changer leurs pratiques et à apprécier de travailler autrement ?

Un plan de formation sera mis en place. Au quotidien, le chef d'équipe jouera aussi un rôle très important pour former les équipes. Les changements de pratiques entraînent un travail plus dur physiquement. Cela peut être un frein pour certains agents. Certaines villes, comme Rennes, ont du recul sur les changements de pratiques. S'il n'y a pas tellement de difficultés dans les équipes « espaces verts », d'autres, comme celles de voiries, s'avèrent plus réticentes à de tels changements. Les personnes qui travaillent dans les espaces verts sont souvent assez proches de la nature. Dans la voirie, l'image du « quand c'est beau c'est propre est très ancrée ».

Comment gérez-vous, au niveau du personnel, les irrégularités de pousse, notamment dues à la météo ?

Il faut mettre en place une gestion à flux tendus, ce qui implique des changements en termes de gestion du personnel. Le type d'équipement a également une grande importance. La pratique de fauche tardive sous-tend l'acquisition d'un matériel agricole avec une barre de coupe, une andaineuse et une botteuse. Ces acquisitions seront à prévoir dans les budgets.

Y a-t-il des premiers retours par rapport à l'expérimentation ?

De la part des agents

Le principal problème est de ne pas toujours avoir le matériel adapté, par exemple pour les fauches tardives. Les équipes disposent de « broyeurs » mais les produits de la fauche peuvent, pour le moment, n'être exportés qu'au râteau. Il sera nécessaire de recueillir l'avis des agents afin d'effectuer un suivi de la démarche pour l'adapter au fur et à mesure.

De la part des usagers

Si aucune procédure particulière n'est prévue pour recueillir le ressenti des usagers, les agents des espaces verts ne constatent pas plus de remarques que lors de l'ancienne gestion même si les changements entraînent une différence visuelle significative. Il est probable que les usagers expriment leurs opinions dans des instances comme les réunions de quartier.

Comment mesurer l'amélioration de la biodiversité ?

La Ville de Clermont-Ferrand a demandé un suivi de l'expérimentation au Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN) et à la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO). Des inventaires faune-flore ont été réalisés par le CEN et la LPO avant l'instauration des fauches tardives. Ils serviront de référence pour mesurer les améliorations en termes de biodiversité. Sur le parc du Creux de l'Enfer, le CEN a recensé 126 espèces floristiques, et la LPO 26 espèces d'oiseaux. Le ratio était inversé dans le parc Montjuzet puisque 60 espèces d'oiseaux ont été identifiées contre 80 espèces végétales. Au Creux de l'Enfer, l'inventaire papillon fait état d'une faible diversité d'espèces mais il est fort probable que le passage à la gestion différenciée entraîne un changement significatif. Sur certaines zones, comme à Montjuzet, les effets du passage à la fauche tardive sont immédiatement visibles pour certaines espèces comme, par exemple, les orchidées qui restaient auparavant à l'état de rosette et ont maintenant le temps de fleurir. Tous les éléments de connaissance sur la biodiversité, construits grâce aux travaux d'inventaire serviront de support pour une communication pédagogique dans les parcs.



Orchidée sauvage au Parc Montjuzet
Source : Ville de Clermont-Ferrand

A découvrir ici ou ailleurs...



Aménagements de bacs en pied d'habitation à Montferrand
Crédit photo : Ville de Clermont-Fd

Aménagement des bordures à Montferrand

Des bordures en pierre de lave ont été aménagées dans le quartier de Montferrand pour permettre aux habitants de faire des plantations.



Enrobés plantés à Clermont-Ferrand
Crédit photo : Ville de Clermont-Fd

Plantations dans les enrobés au jardin botanique

Devant le jardin botanique, des pointillés ont été découpés dans l'enrobé. Les agents du jardin botanique ont commencé à y planter des vivaces, des annuelles. Cette technique peut aussi être intéressante sur des enrobés vieillissant, évitant ainsi de refaire les zones abimées.



Tag botanique dans une rue de Nantes
Crédit photo : Raphaël Guionnet

Belles de bitume

L'artiste Frédérique Soulard fait découvrir aux habitants les plantes sauvages poussant dans leurs rues. Cette action est un moyen de redécouvrir la biodiversité urbaine mais aussi de découvrir l'humour et la poésie des noms vernaculaires donnés aux plantes par nos ancêtres. Frédérique Soulard organise des balades où les participants inscrivent le nom des plantes à même le sol, les dégustent en tisane ou les découvrent à travers des contes. Ces promenades ont bénéficié d'un financement des services des « Espaces Verts » et « Culture » de la Ville de Nantes.

[En savoir +](#)

L'opération « embellissons nos murs » à Rennes

La Ville de Rennes offre la possibilité de végétaliser certains espaces du domaine public, à la demande des habitants, et notamment les fonds de trottoir le long des murs des habitations, sur 15 cm de large et 15 cm de profondeur.

Source : Ville de Rennes

[\(En savoir +\)](#)



Végétalisation d'une rue de Rennes
Crédit photo : Ville de Rennes

Ce document a été réalisé à partir d'une visite de terrain organisée dans le cadre de la Plate-forme 21 par le CAUE63, le CEN Auvergne, AgroParisTech, la DDT63 et l'Agence Vous Êtes d'Ici. Les comptes-rendus des autres visites sont consultables [ici](#).

La PF21 et le groupe de travail « Biodiversité en milieux artificialisés » remercient les intervenants pour la richesse de leurs informations.